Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (Vote Pour : 10 Abstention : 1 Angélique BERAUD) :

- **CHARGE** Madame le Maire d'informer les développeurs de ces mesures par Lettre Recommandée avec Accusé de réception LRAR.

DELIBERATION : Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1er octobre 2017.

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).
Elle en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.
Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.
Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.
Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.
Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture…
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.
Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.
Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généreux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.
Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.
Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».
Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- **S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

DELIBERATION : Achat d'un véhicule en remplacement du véhicule Renault Kangoo

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le véhicule Renault Kangoo immatriculé CM-784-VE qui devient obsolète.
Elle propose que la Commune se dote d'un nouveau véhicule type Peugeot Partner pack CD 75 cv, d'un kilométrage de 75 000kms, en bon état, qui correspond à nos besoins.

Madame le Maire propose que la Commune consacre 5 800 € TTC à cet achat.
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir un véhicule type Peugeot Partner pack CD 75 cv, pour un prix de 5 800 € TTC (+ frais carte grise), auprès du Garage Chazallet de Saint Agrève.

DELIBERATION SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT ET ALIENATION D'UN TRONCON DE CHEMIN RURAL lieu-dit La Grange

Madame le Maire redonne les éléments au Conseil Municipal de la délibération 2014-017 concernant une enquête publique relative au déclassement et aliénation d'un tronçon de chemin rural (lieu-dit La Grange) au droit des propriétés au profit de Mme Fabienne GRANGER.

Le Commissaire Enquêteur ayant donné un avis favorable pour le déclassement et l'aliénation d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « La Grange ».
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner un avis favorable pour le déclassement et aliénation d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « la Grange » au profit de Mme Fabienne GRANGER à l'Euro Symbolique.

DELIBERATION SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT ET ALIENATION D'UN TRONCON DE CHEMIN RURAL lieu-dit La Grange

Madame le Maire redonne les éléments au Conseil Municipal de la délibération 2014-018 concernant une enquête publique relative au déclassement et aliénation d'un tronçon de chemin rural (lieu-dit La Grange) au droit des propriétés au profit de Mr Laurent BOUIX et Mme FERBOS Maryline.

Le Commissaire Enquêteur ayant donné un avis favorable pour le déclassement et l'aliénation d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « La Grange ».
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner un avis favorable pour le déclassement et aliénation d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « la Grange » au profit de Mr Laurent BOUIX et Mme FERBOS Maryline à l'Euro Symbolique.